

## L'année 2021 sera-t-elle un bon cru ?

Il sera difficile de faire pire que 2020, ce qui est sûr c'est que la Direction va devoir améliorer le dialogue social afin que la parole des salariés soit davantage entendue et respectée ! Vos élus CFDT vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021 !



### Les sujets d'actualités :

## FUSION PSA / FIAT CHRYSLER

### Un nouveau pas franchi dans la création du Groupe Stellantis !

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2020, les actionnaires du Groupe PSA se sont prononcés favorablement à la fusion entre PSA et Fiat Chrysler (FCA).

Au regard des évolutions de l'industrie automobile et des contraintes imposées aux constructeurs, un projet permettant de devenir le 4<sup>ème</sup> plus grand constructeur automobile mondial en termes de volumes a du sens même si nous émettons encore des réserves à cette fusion !

Si les synergies créées avec cette fusion permettent de réaliser notamment des économies d'échelle, il n'en reste pas moins que nous restons inquiets sur les conséquences en termes d'emplois dans les Usines et la R&D.

Malgré le discours rassurant de la Direction qui précise que les synergies annoncées se réaliseront sans fermeture d'usine, la CFDT regrette le manque d'engagement sur les taux d'utilisation des sites industriels et sur le niveau des activités de Recherche et Développement en France. Les sites italiens ne sont chargés qu'à environ 45 % comparativement aux sites français qui tournent à plein régime. La CFDT craint de possibles « rééquilibres » en faveur de FCA.

L'Etat soutient la filière automobile française qui représente près de 400 000 emplois directs et indirects. Bénéficiant de nombreuses aides, le futur Groupe Stellantis doit garantir des contreparties concrètes et solides en terme de maintien d'emplois et d'accroissement d'activités industriels en France.

**Pour la CFDT, les salariés PSA Français, qu'ils travaillent en production ou en R&D, ne devront pas être la variable d'ajustement de la nouvelle entité.**

Prochaines étapes : Finalisation du rapprochement vers le 16 janvier 2021. Les actions Stellantis seront sur le marché à partir du lundi 18/01/2021 en France et Italie. Le 19/01 à New York.

### UN MARIAGE POUR CRÉER LE QUATRIÈME GROUPE MONDIAL



### 14 marques du nouveau Groupe Stellantis



## AVENIR DU SITE

**Nous attendons avec impatience la réunion du CSE sur le Plan Moyen Terme qui doit nous éclairer sur la vision stratégique 3 à 5 ans du site. Lors de la réunion du comité social et économique central (CSEC) et local (CSE) de Décembre 2020, vos élus CFDT ont fait la déclaration suivante :**

*Par courrier du 19 avril 2018, la CFDT rappelait à la Direction locale de Rennes son obligation de communication sur l'ajustement prévisionnel des volumes de C84 et P87.*

*Suite à cette demande, lors de la réunion ordinaire du CSE, il avait été précisé que pour répondre à une forte demande commerciale de P87 et C84 à plus de 200 000 véh en 2019, le site ne pourrait pas assurer la totalité des volumes demandés. Succès commercial étant, le site de Rennes avait par conséquent ajusté son organisation, augmenter son potentiel installé pour assurer un volume d'environ 150 000 Véh/an et délester la partie excédentaire de P87 vers Sochaux.*

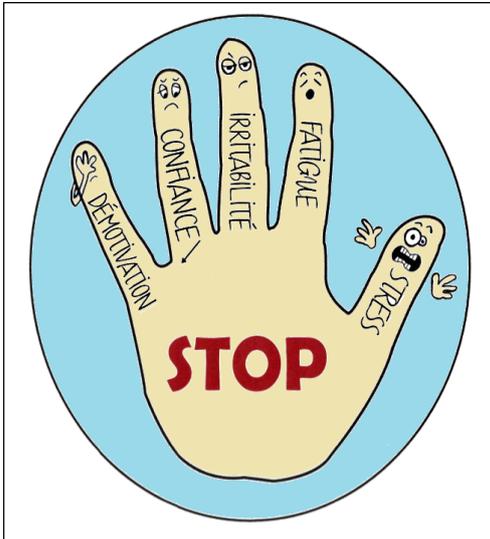
*Suite à cette annonce, la CFDT avait clairement prévenu qu'elle s'opposerait fortement à un passage en mono-produit.*

*A ce titre, il nous semble judicieux de vous rappeler que la CFDT est opposée à la continuité du délestage de P87 vers Sochaux alors même que le potentiel installé n'est pas saturé.*

*La CFDT tient également à rappeler que le site de Rennes n'a aucune visibilité de véhicule à produire au-delà de 2024 malgré tous les efforts réalisés par les salariés du site et les collectivités locales.*

*La CFDT attend par conséquent que le Groupe s'engage à maintenir l'utilisation du potentiel installé en annonçant notamment un projet de véhicule dans les plus brefs délais !*

## H+ 30 MINUTES



### La CFDT a rencontré Mr GELAS le 5 janvier :

*Lors de cet échange, la CFDT a une nouvelle fois rappelé que si le code du travail permet à la Direction dans le cadre de son pouvoir d'imposer des heures supplémentaires aux salariés, **il reste néanmoins que le caractère systématique tel que les salariés le subissent depuis des années, ne peut plus continuer.***

*La CFDT consciente du contexte et des enjeux fait le choix d'un dialogue social constructif afin qu'une solution pérenne et acceptable soit trouvée sur la problématique des H+ et du respect des temps de pause.*

*La CFDT a demandé une réunion en urgence (fait par courrier du 11 Décembre 2020).*

## CONGES 2021

Réunion du 15/12 décevante dans laquelle la Direction s'est uniquement engagée sur le positionnement de la 5<sup>ème</sup> semaine (semaine 52). Nous regrettons le manque d'engagement de la Direction notamment sur les semaines 31 et 32 (1<sup>ère</sup> quinzaine d'août).

La CFDT a demandé de la visibilité sur les congés d'été impérativement avant la mi-janvier afin de faciliter l'organisation familiale et les réservations. La CFDT a demandé que soit privilégiée la configuration de 4 semaines consécutives sur juillet/août ainsi que la réalisation du pont de l'ascension (13 Mai). Prochaine réunion début janvier.

## PRET DE PERSONNEL SUR LIGNE

Au regard de la situation, nous avons l'impression que le début d'année va être marqué par une sollicitation accrue des pro/tam/cadre pour changer ponctuellement de métier !

La CFDT a rappelé à la Direction que les changements temporaires d'affectation à titre exceptionnel doivent se faire dans le respect des dispositions légales et conformément à la jurisprudence sociale.

Chaque collaborateur concerné doit être informé sur la durée prévisionnelle du prêt. La CFDT s'attachera à vérifier que le critère exceptionnel et de courte durée soit respecté ainsi que l'équité.

N'hésitez pas à interpeller vos élus CFDT si vous êtes concernés et en difficultés.



## MANQUE D'EFFECTIFS : CONDITIONS DE TRAVAIL DEGRADEES

Depuis le début de la crise sanitaire, la diminution drastique du nombre d'intérimaires pèse lourdement sur les équipes. Impossibilité de prendre des congés, impossibilité d'appliquer l'ergo-rotation, mobilités professionnelles répétées génèrent fatigue et fortes tensions dans les équipes.

**La CFDT demande le retour d'un volant suffisant d'intérimaires pour permettre un fonctionnement au nominal des équipes actuellement en place.**



## H+ ET COMPTEUR DE MODULATION

Les séances supplémentaires s'accumulent, les allongements d'horaires sont quasi systématiques.

Début 2021 commencera dans la même veine que fin 2020, avec la même incertitude des marchés, la même incertitude sanitaire, une poursuite du télétravail exceptionnel, de l'activité partielle pour les uns et des séances supplémentaires pour les autres et une tension constante.

**La CFDT demande donc la poursuite du paiement de toutes les heures supplémentaires tant que le contexte ne sera pas plus stable, tant que les conditions de travail ne seront pas au nominal pour les équipes en place.**

## Précisions sur le compteur de modulation :

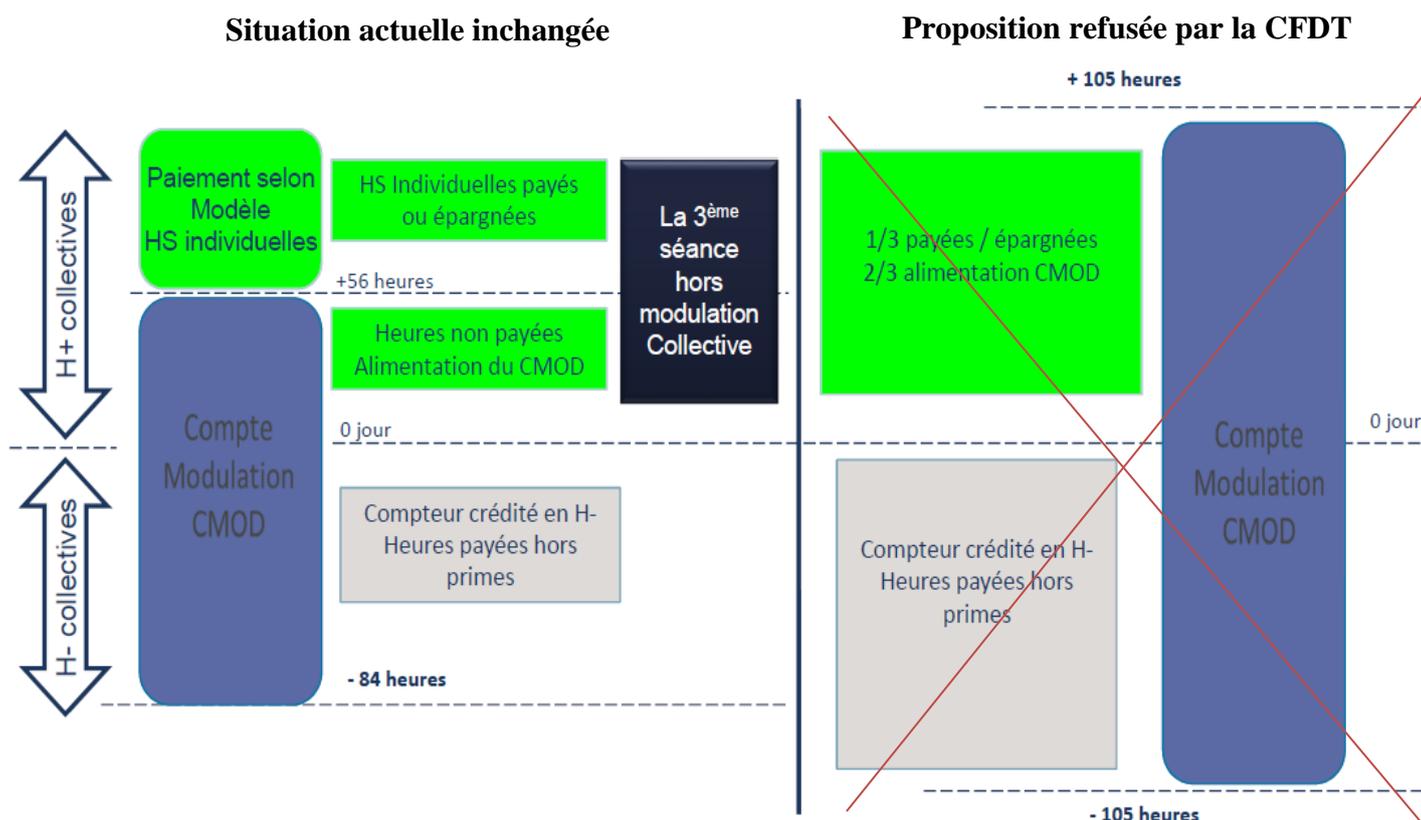
Dans de nombreux sites, les séances supplémentaires s'accumulent, les allongements d'horaires sont quasi systématiques.

Début 2021 commencera dans la même veine que fin 2020, avec la même incertitude des marchés, la même incertitude sanitaire, une poursuite du télétravail exceptionnel, de l'activité partielle pour les uns et des séances supplémentaires pour les autres et une tension constante.

- ❖ L'accord relatif aux circonstances exceptionnelles liées au COVID 19 du 23/3/20 a suspendu la modulation du temps de travail. Le compteur CMOD a été figé et doit être réactivé au 1/01/2021.
- ❖ Les séances collectives d'octobre, novembre et décembre ont été traitées en heures individuelles (paiement ou repos au choix du salariés).

Lors du CSEC du 16 décembre 2020, la CFDT a demandé la poursuite du paiement de toutes les heures supplémentaires et des périodes d'Overtime tant que le contexte ne sera plus stable, tant que les conditions de travail ne seront pas au nominal pour les équipes en place.

- ❖ Les bornes du compteur modulation fixées à +8 et - 12 n'ont pas été revu. Lors de la négociation centrale sur les Congés 2021, la Direction est revenue à la charge pour proposer un compteur de modulation à +15 et -15 jours (soit 105 heures).



# **SANCTIONS**

La section CFDT dispose d'élus formés à l'accompagnement, au conseil et à la défense du salarié. Ces élus ont également des bases juridiques permettant de veiller au bon déroulement des procédures et le cas échéant d'accompagner le salarié vers le conseil des prud'hommes en cas de contestation de la sanction retenue par l'employeur.

**Pour vous défendre, n'hésitez pas à contacter Laurent Valy au 02.23.36.45.30 !**